



MONTMORENCY

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX/ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Secrétariat général

2022-N°2

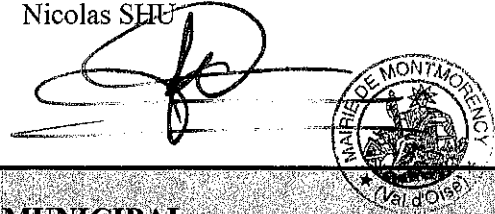
AMS/FH

Affiché le : - 5 JUIL. 2022

Certifié exact par le Maire

Montmorency, le - 5 JUIL. 2022

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Nicolas SHU



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÈNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. SAURAY
M. GUIRAUDET Procuration à M. PEGARD
Mme ANGELO Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
Mme PHILIPPON

Absent :

M. AVEAUX
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme CHARBONNIER

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE Mme CHARBONNIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

DIRECTION GENERALE

1 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE FORET DE MONTMORENCY

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE les termes et conditions du projet de convention de mutualisation de la Police Municipale de Montmorency avec la CAPV- Forêt de Montmorency,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention de mutualisation du service de Police Municipale de Montmorency avec la CAPV-Forêt de Montmorency,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

2 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE TURGOT POUR DES INTERVENTIONS DE SES ELEVES DANS LE CADRE D'EVENEMENTS ORGANISES PAR LA VILLE DE MONTMORENCY

Après exposé de Mme SOUMAT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec le lycée Turgot,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le lycée Turgot.

3 MODIFICATION DU REGLEMENT DES NATURELLES

Après exposé de Mme SOUMAT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement des Naturelles modifié,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX – ADMINISTRATION GENERALE

4 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°1 (5°) DU 16 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE de modifier la délibération n°1 du Conseil municipal du 16 juillet 2020, 5°, s'agissant de la délégation relative au louage de choses ;

DELEGUE au Maire, pour la durée du mandat, l'attribution suivante :

« Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, étant précisé que cette délégation s'applique aux biens mobiliers et immobiliers et s'étend à la fois, aux

avenants, à la reconduction dans la limite de douze ans, mais également à la non-reconduction ainsi qu'à la résiliation ».

5 PRESENTATION DU BILAN DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2021

Après exposé de M. BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité, 6 membres ne prenant pas part au vote,**

PREND ACTE de la présentation du bilan des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2021 tels que décrits ci-dessous :

Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics locaux au cours de l'année 2021 :

Au cours de l'année 2021, la CCSPL s'est réunie le 7 octobre 2021 afin de prendre acte des rapports des délégataires pour l'année 2020.

A cette occasion, la CCSPL a eu connaissance :

- du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2020.
- du rapport de la chambre funéraire pour l'année 2020.
- du rapport de la délégation des marchés communaux pour l'année 2020.
- du rapport du cinéma l'Eden pour l'année 2020.

6 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Après exposé de M. BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la Ville de Montmorency,

ADOpte le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de la Ville de Montmorency.

7 APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT

Après exposé de M. BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation d'une chambre funéraire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8 CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE MONTMORENCY ET SON CCAS

Après exposé de Mme DAUBELCOUR et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE :

La création d'un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S., lors des élections professionnelles 2022.

1. Pour le comité social territorial commun :

- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

2. Pour la formation spécialisée commune en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein du comité social territorial :

- d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel.
- de fixer le nombre de représentants suppléants au sein de la formation spécialisée à : QUATRE soit identique, soit le double du nombre de titulaires.
- d'autoriser au sein de la formation spécialisée le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE BOTTE FONDATIONS

Après exposé de M. DAUX et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à l'unanimité**,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel annexé à la délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel.

10 CESSIION DU BIEN SIS 7 AVENUE REY DE FORESTA (PARCELLE AK 208)

Après exposé de M. PEGARD et en avoir délibéré, le **Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 absentions**,

DECIDE la cession du bien sis 7 Avenue Rey de Foresta - 95160 MONTMORENCY, parcelle AK 208 d'une superficie de 407 m², à M. Julien ROUX et Mme Monica CLIMENT POMES ;

FIXE le prix définitif à 515 000 € (cinq-cent-quinze mille euros) hors frais de notaire et hors Taxe sur la Valeur Ajoutée à la charge de l'acquéreur ;

PRECISE que l'acquéreur aura la charge de tous les frais liés à la vente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tout document y afférent et poursuivre toute formalité visant à la bonne application des présentes ;

INDIQUE que le notaire chargé de la régularisation de la cession sera désigné par décision ultérieurement ;

PRECISE que :

- la notification du choix de l'acquéreur sera transmise en recommandé avec accusé de réception, auprès des trois candidats, dans le mois qui suivra la présente délibération ;
- dans les trois mois suivant la réception de cette notification par M. Julien ROUX et Mme Monica CLIMENT POMES, un compromis de vente sera établi par le notaire désigné par la Ville ;
- à l'occasion de ce compromis, l'acquéreur devra verser au notaire un acompte de 5 % du prix total de vente. Passé le délai de rétractation de 10 jours et en cas de désistement pour une raison autre que

celles énumérées dans les conditions suspensives du compromis de vente, l'acompte versé par le candidat restera acquis à la commune ;

- l'acte de vente notarié devra être signé, au plus tard, dans un délai de 6 mois après la signature du compromis de vente.

DIT que la recette correspondante est inscrite au budget 2022.

11 CESSION DE LA PARCELLE AB 612 ET MISE EN PLACE D'UN DROIT DE PASSAGE

Après exposé de M. PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE la vente au profit de l'hôpital Simone Veil de la parcelle AB 612 dans son intégralité.

Parcelle	Adresse/Lieu dit	Surface	Propriétaire actuel
AB 612	Rue Le Laboureur	52 m ² environ	Ville de Montmorency

FIXE le prix de la vente à 1 € (un-euro).

INDIQUE que les frais d'acquisition et les frais éventuels liés à la clôture seront à la charge de l'acquéreur.

INDIQUE qu'un droit de passage sur les parcelles AB 459 et AB 613 pourra être créé au profit du propriétaire de la parcelle AB 460 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la création de ce droit.

DONNE mandat et autorise Monsieur le Maire à signer tout pouvoir au géomètre-expert dans le cadre de cette cession et en vue de la création d'un droit de passage.

DONNE mandat et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente éventuelle, l'acte authentique et tout document y afférent et poursuivre toute formalité visant à la bonne application des présentes.

APPROUVE la régularisation de cette cession par un office notarial qui sera désigné par une décision ultérieure, prise en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, et qui aura la charge d'établir l'éventuelle promesse de vente et l'acte authentique.

12 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION TEMPORAIRE DE SOUS-OCCUPATION (MAISON DES MEDECINS – HOME)

Après exposé de M. PEGARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la convention temporaire de sous-occupation du domaine public non constitutive de droits réels pour un local de 20,30 m² environ situé 11 rue du Docteur Millet, entre la Ville et Mme SALL Mariama.

PRECISE que :

- La convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2022 et renouvelable, sauf dénonciation, par reconduction expresse dans la limite de la durée définie par l'autorisation donnée par l'Hôpital Simone Veil à la Ville.
- Les autres clauses et conditions sont énoncées dans la convention jointe à la délibération.

13 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS STATIQUES ET DYNAMIQUES DU CARREFOUR A FEUX, ROUTE DE SAINT-BRICE (RD 125) / CHEMIN DE PISCOP

Après exposé de M. DAUX et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la délibération avec le département relative aux modalités de gestion des équipements statiques et dynamiques du carrefour à feux, route de Saint-Brice (RD125) / chemin de Piscop, sur le territoire de la commune de Montmorency.

14 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS STATIQUES ET DYNAMIQUES DES FEUX TRICOLORES DE LA TRAVERSEE PIETONNE, AVENUE CHARLES DE GAULLE (RD 144) / RUELLE DES SABLONS

Après exposé de M. DAUX et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la délibération avec le département relative aux modalités de gestion des équipements statiques et dynamiques des feux tricolores de la traversée piétonne, avenue du Général de Gaulle (RD144) /ruelle des Sablons sur le territoire de la commune de Montmorency.

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX-FINANCES

15 REITERATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES A VAL D'OISE HABITAT, SUITE A REAMENAGEMENT DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE DEUX EMPRUNTS

Après exposé de M. BRIANCHON et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

Article 1 : La ville de Montmorency réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par Val d'Oise Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristique des emprunts réaménagés par la caisse des dépôts et consignation ». Le montant ainsi garanti s'élève à 88 086.08 € (quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-six euros et huit centimes) représentant 50 % des emprunts réaménagés.

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité de 50 %, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : La garantie de la ville de Montmorency est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dus par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur simple notification de l'impayé de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Montmorency s'engage à se substituer à Val d'Oise Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

16 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LE CABINET JOLLY CONSULTANTS

Après exposé de M. DAUX et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel annexé à la délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel,

IMPUTE la dépense sur le budget en cours.

17 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

Après exposé de M. SAURAY et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 voix contre,**

APPROUVE le partenariat entre la commune et la Banque Populaire Rives de Paris dans le cadre des événements culturels « Les Entretiens de Montmorency »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tous documents s'y rapportant.

18 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE CESSION DE DROITS PATRIMONIAUX D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES POUR L'ACQUISITION DES PHOTOGRAPHIES DES ATELIERS DE LA BRIQUETERIE REALISEES PAR MONSIEUR AFRIGAN

Après exposé de M. SAURAY et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE le contrat de cession de droits patrimoniaux d'utilisation de photographies pour l'acquisition de photographies des ateliers de La Briqueterie réalisées par Monsieur AFRIGAN, pour le compte de la SARL CAPS dont il est le gérant, annexé à la délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

19 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'ADHESION AU PACK DE LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE

Après exposé de M. SAURAY et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'adhésion au pack lecture publique communautaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

20 REPARTITION ENTRE LES COMMUNES DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Après exposé de Mme DUHALDE et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTE, selon proposition de l'Union des Maires du Val d'Oise du 25 mai 2022, le barème de participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Ecole Elémentaire : 474,34 €
- Ecole Maternelle : 690,11 €.

21 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION BILATERALE DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION « TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS »

Après exposé de Mme DUHALDE et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE les termes et conditions de la convention bilatérale dans le cadre de l'expérimentation « Territoires numériques éducatifs »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

22 ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE (BPJ) POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE

Après exposé de M. ARNOULT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur des « Bourses Projets Jeunes »

- Madame Débora DONATI, d'un montant de 500.00 € pour l'accompagner dans les dépenses liées à l'obtention du permis de conduire.

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

23 ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE (BPJ) POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE

Après exposé de M. ARNOULT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur des « Bourses Projets Jeunes »

- Madame Jade OUHAMMOU, d'un montant de 500.00 € pour l'accompagner dans les dépenses liées à l'obtention du permis de conduire.

IMPUTE la dépense sur le budget en cours.

24 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LABELLISATION DE LA STRUCTURE INFO JEUNES (SIJ)

Après exposé de M. ARNOULT et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de renouvellement de labellisation de la SIJ de Montmorency pour étude par la Délégation Régionale académique à la Jeunesse et à l'engagement et aux Sports (DRAJES) et le Centre d'Information et de Documentation (CIDJ) ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de labellisation de la SIJ de Montmorency à intervenir avec la Délégation Régionale académique à la Jeunesse à l'engagement et aux Sports (DRAJES), la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Ile-de-France (DDCS), le Centre d'information et de documentation (CIDJ), pour une durée de trois ans.

25 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION STREET CONNEXION

Après exposé de M. DALOYAU et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association STREET CONNEXION,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention exceptionnelle,

IMPUTE la dépense correspondante sur le budget en cours.

ACTION SOCIALE

26 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE POUR LA COLLECTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET LA REMISE A L'EPICERIE SOLIDAIRE

Après exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention tripartite entre la Ville, le CCAS et la Croix-Rouge annexée à la délibération

AUTORISE le Maire à signer cette convention de partenariat tripartite.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION 03.22.076 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération

Plaine Vallée – Forêt de Montmorency (CAPV - Forêt de Montmorency), dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, pour le projet d'aménagement du Parc du Château du duc de Dino.

(Prise le 23 mars 2022 – Enregistrée le 28 mars 2022)

Il a été décidé de solliciter, au titre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency (CAPV – Forêt de Montmorency), une subvention d'un montant de 451 610 € pour la réalisation du projet d'aménagement du Parc du Château du duc de Dino et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

DECISION 03.22.077 : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre du dispositif « Plan Vert : la nature pour tous et partout », pour le projet d'aménagement du Parc du Château du duc de Dino.
(Prise le 23 mars 2022 – Enregistrée le 28 mars 2022)

Il a été décidé de solliciter auprès de la Région Ile-de-France, au titre du dispositif régional « Plan Vert : la nature pour tous et partout », une subvention d'un montant de 393 940 € pour la réalisation du projet d'aménagement du Parc du Château du duc de Dino et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

DECISION 03.22.078 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradation de la clôture du terrain n°3 du Parc des sports Nelson Mandela survenue le 9 août 2021
(Prise le 23 mars 2022 -Enregistrée le 28 mars 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 2 211 € proposée par la SMACL, pour la réparation de ladite clôture.

DECISION 03.22.079 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégâts matériels occasionnés par la Tempête Aurore survenue dans la nuit du 20 au 21 octobre 2021
(Prise le 23 mars 2022 – Enregistrée le 28 mars 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 1 203,64 € proposée par la SMACL, pour le remplacement des vitres et la réparation des toits de l'école élémentaire Jules Ferry et des ateliers techniques sis 15 rue Beaumarchais.

DECISION 03.22.080 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradation du grillage de clôture de la Police Municipale par la société d'élagage Peter Laurin survenue le 31 décembre 2021
(Prise le 23 mars 2022 – Enregistrée le 28 mars 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 380,26 € proposée par la SMACL pour la réparation dudit grillage de clôture.

DECISION 03.22.083 : Demande de subvention dans le cadre de l'aide à la structuration pédagogique
(Prise le 24 mars 2022 – Enregistrée le 11 avril 2022)

Il a été décidé de solliciter au titre de l'aide à la structure pédagogique, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

DECISION 03.22.084 : Accord-cadre 22ST01 - Fourniture de matériels et matériaux pour les services techniques municipaux
(Prise le 25 mars 2022 – Enregistrée le 31 mars 2022)

Il a été décidé de signer l'accord-cadre de fourniture de matériels et matériaux pour les services techniques municipaux avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 – Peinture avec la société DECO SPHERE, domiciliée 13 avenue de l'Arc – 94100 – SAINT-MAUR-DES-FOSSES, dans la limite du seuil annuel suivant :

- Seuil maximum : 20 000 € H.T

Lot n°2 – Quincaillerie – Serrurerie avec la société LEGALLAIS, domiciliée 3 boulevard Jean Jaurès – 93400 – SAINT-OUEN, dans la limite du seuil annuel suivant :

- Seuil maximum : 30 000 € H.T

Lot n°3 – Plomberie – Appareils sanitaires avec la société AU FORUM DU BATIMENT, 3 boulevard Jean Jaurès – 93400 – SAINT-OUEN, dans la limite du seuil annuel suivant :

- Seuil maximum : 40 000 € H.T

Lot n°4 – Eclairage - Electricité avec la société SONEPAR, domiciliée 5/7 avenue Jules Ferry - 92120 – MONTRouGE, dans la limite du seuil annuel suivant :

- Seuil maximum : 30 000 € H.T

Lot n°5 – Outillage avec la société LEGALLAIS, domiciliée 3 boulevard Jean Jaurès
– 93400 – SAINT-OUEN, dans la limite du seuil annuel suivant :

- Seuil maximum : 5 000 € H.T

Lot n°6 – Menuiserie – Bois et panneaux avec la société DEOLBOIS, domiciliée 65 avenue de l'Europe –
95330 – DOMONT, dans la limite du seuil annuel suivant :

- Seuil maximum : 20 000 € H.T

Lot n°7 – Maçonnerie – Voirie avec la société POINT P, domiciliée 25 rue des Guillaies
– 92000 – Nanterre, dans la limite du seuil annuel suivant :

- Seuil maximum : 30 000 € H.T

et conclure l'accord-cadre pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

DECISION 03.22.086 : Avenant n°1 – Accord-cadre 19ED08 - Fourniture de produits, consommables et matériels nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux de Montmorency
Lot n°3 – Fourniture de petits matériels d'entretien
(Prise le 31 mars 2022 – Enregistrée le 5 avril 2022)

Il a été décidé de signer l'avenant n°1 au lot n°3 - Fourniture de petits matériels d'entretien de l'accord-cadre relatif à la fourniture de produits, consommables et matériels nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux de Montmorency avec la société ADELYA, domiciliée 12 rue de la Pâturage – 95870 – BEZONS.

DECISION 04.22.088 : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre du budget participatif écologique, pour la création de jardins par les enfants des accueils collectifs de mineurs de la ville.
(Prise le 8 avril 2022 – Enregistrée le 11 avril 2022)

Il a été décidé de solliciter, au titre du budget participatif écologique, auprès de la Région Ile-de-France, une subvention d'un montant de 1.000 € pour la réalisation de jardins réalisés par les enfants des accueils collectifs de mineurs de la ville.

DECISION 04.22.091 : Conventions de prêts d'œuvres pour l'exposition des artistes locaux de La Briqueterie
(Prise le 12 avril 2022 – Enregistrée le 15 avril 2022)

Il a été décidé de signer des conventions de prêts d'œuvres avec les artistes cités ci-dessous, pour l'exposition des artistes locaux de l'Espace Culturel La Briqueterie. Les conventions sont conclues pour la période du dépôt des œuvres et pour la durée de l'exposition : du 19 avril 2022 au 21 mai 2022.

Cette mise à disposition d'œuvres est consentie à titre gratuit par les artistes pour cette exposition.

- Monsieur Matthias BETRANCOURT,
domicilié 27 bis, rue de Montmorency – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Annick BIDEAULT,
domiciliée résidence Boishue, 7 allée de Nesle – 95400 – ARNOUVILLE
- Monsieur Marc BIDEAULT,
domicilié résidence Boishue, 7 allée de Nesle – 95400 – ARNOUVILLE
- Madame Florence BRIQUET,
domiciliée 52, rue de Groslay – 95160 – MONTMORENCY

- Madame Cécile BUCHER,
domiciliée 34, rue Victor BASCH – 95110 – SANNOIS
- Madame Maryse BOISCOMMUN,
domiciliée 2 ter, rue Jean Jacques Rousseau – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Cédric CAILLAUD,
domicilié 78, rue de la Planchette - 95350 – ST BRICE SOUS FORÊT
- Madame Chantal CALLET,
domiciliée 6, rue du Docteur Calmette – 95130 – LE PLESSIS BOUCHARD
- Monsieur Roald CASSEZ,
domicilié 9, rue des Basserons – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Anaïs CASTRY,
domiciliée 8, rue des Gêmeaux – 95800 – CERGY SAINT CRISTOPHE
- Madame Arlette COUTIN, domiciliée 12, allée de l'Archipel – 95230 – SOISY SOUS
MONTMORENCY
- Monsieur Jean-Marc CLEMENT,
domicilié 8 ter, Chemin des Haras – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Christophe DAL PAN,
domicilié 14, rue Roger Salengro – 95230 – SOISY SOUS MONTMORENCY
- Madame Yvette DEGLIAME,
domiciliée 12, allée des Comices – 95410 – GROSLAY
- Monsieur André DELAUNAY,
domicilié 11, allée Roger Martin du Gard – 95330 – DOMONT
- Madame Thérèse DOAN DINH,
domiciliée 48, rue des Aulnaies – 95110 – SANNOIS
- Madame Laurence DROLLAT,
domiciliée 22, rue de Clairvaux – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Isabel FOURNIOLS,
domiciliée 54, rue de Gallieni – 95170 – DEUIL LA BARRE
- Madame Marie-Jeanne GAMBERT,
domiciliée 24, rue Théophile Vacher – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Jean-René GAUTHIER,
domicilié 66, avenue Charles de Gaulle – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Jean GERVAIS,
domicilié 15, avenue du Repos de Diane – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Nadine GIAN,
domiciliée 17, bis avenue Charles de Gaulle – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Fabien GOMBERT,
domicilié 11, rue Jean Jacques Rousseau – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Rosa HUC,
domiciliée 22, rue de l'Est – 95520 – OSNY

- Monsieur Frédéric JACQUET,
domicilié 2, chemin Neuf des Champeaux – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Sarah KOUAHLI,
domiciliée 98, rue des Chéneaux – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Nadia LANDAUER,
domiciliée 187, rue Michelet – 95120 – ERMONT
- Madame Annie LAVOISEY,
domiciliée 90, avenue de Ceinture – 95880 – ENGHEIN LES BAINS
- Monsieur Alexandre LEKIC,
domicilié 4, rue Saint Jacques – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Yu-Han LU,
domicilié 18, avenue Alexandre Dumas – 95230 – SOISY SOUS MONTMORENCY
- Monsieur Olivier MAILLARD,
domicilié 14, avenue Georges Clémenceau – 95250 – BEAUCHAMP
- Monsieur Nicolas MARTIN,
domicilié 34, rue Victor Hugo – 95320 – ST LEU LA FORÊT
- Madame Thi Thanh NGUYEN,
domiciliée 4, rue de l'Explorateur Delaporte – 95390 – ST PRIX
- Madame Marie NIRONI,
domiciliée 4 ter, rue Charles de Gaulle – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Philippe PASQUIER,
domicilié 13, rue des Frères Bolifraud – 95200 – HERBLAY SUR SEINE
- Madame Sandra PERCHET,
domiciliée 200, rue Hélène Boucher – 95220 – HERBLAY
- Madame Emilie PEREIRA,
domiciliée 63, rue de Montmorency – 95410 – GROSLAY
- Madame Francesca PEREIRA,
domiciliée 26, rue Albert Molinier – 95410 – GROSLAY
- Madame Renée PUMON,
domiciliée 9, rue des Basserons – 95160 – MONTMORENCY
- Madame Chantal ROBEY,
domiciliée 61, rue Denis Papin – 78800 – HOUILLES
- Madame Danielle ROSLAGADEC,
domiciliée 8, rue Béranger – 95350 – ST BRICE SOUS FORÊT
- Madame Valérie SANZ,
domiciliée 7, place Schemmerhofen – 95410 – GROSLAY
- Madame Anne SEGISSEMENT,
domiciliée 1, boulevard Maurice Berteaux – 95160 – MONTMORENCY

- Madame Catherine TEICHERT,
domiciliée 2, square Charles Baudelaire – 95350 – ST BRICE SOUS FORÊT
- Madame Jeanne VAILLANT,
domiciliée 13, allée des Myosotis – 95350 – ST BRICE SOUS FORÊT

DECISION 04.22.092 : Conventions de mise à disposition de salles de La Briqueterie aux travailleurs indépendants pour les stages des vacances scolaires des mois d'avril et mai 2022
(Prise le 12 avril 2022 – Enregistrée le 15 avril 2022)

Il a été décidé de signer des conventions avec les travailleurs indépendants ci-dessous, pour la mise à disposition de salles de La Briqueterie. Les conventions sont conclues pour les vacances scolaires des mois d'avril et mai 2022. Les jours, lieux et horaires d'utilisation sont indiqués dans les conventions jointes à la décision. Ces mises à disposition sont consenties moyennant le versement d'une participation financière d'un montant de 3,50 € de l'heure, comme indiqué dans la décision n°07.18.106 du 4 juillet 2018 portant sur la fixation de certains tarifs municipaux à compter du 1^{er} septembre 2018.

- Madame Elodie Amakrane, animatrice de stages de pâtisserie,
domiciliée 2, villa des Mutrais - 95280 – JOUY LE MOUTIER
- Monsieur Nicolas Crine, animateur de stages de Street Art et d'Art Toys,
domicilié 6, rue de la briqueterie – 95600 – EAUBONNE
- Madame Natacha Postel, animatrice de stages vidéo,
domiciliée 1, place du souvenir – 95300 – PONTOISE
- Madame Lydia Cheval, animatrice de stages créatifs,
domiciliée 3, rue du Trèfle – 95160 – MONTMORENCY
- Monsieur Nicolas Rondeau, animateur de stages de chant,
domicilié 79, rue de La Barre – 95170 – DEUIL LA BARRE
- Monsieur Bruno Douchet, animateur de stages de guitare classique,
domicilié 27, avenue des Lilas – 95230 – SOISY SOUS MONTMORENCY
- Madame Adeline Rust, animatrice de stages de création de bijoux,
domiciliée 13, rue Louis Delgrès – 95490 – VAUREAL
- Madame Anne-Lise Gallemant, animatrice de stages de Hip-Hop,
domiciliée 4, rue Jean Nicoli – 95150 – TAVERNY

DECISION 04.22.093 : Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental Electricité, Gaz, Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO – VAL D'OISE) pour les travaux d'enfouissement des réseaux Place Charles Lebrun
(Prise le 12 avril 2022 – Enregistrée le 14 avril 2022)

Il a été décidé de solliciter pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la place Charles Lebrun, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du SMDEGTVO – VAL D'OISE.

DECISION 04.22.094 : Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de La Briqueterie avec l'école élémentaire Louis Pasteur
(Prise 19 avril 2022 – Enregistrée le 25 avril 2022)

Il a été décidé de signer une convention avec L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR, domiciliée Place Claude Lalet – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de salle de La Briqueterie. La convention est conclue pour la date du 28 juin 2022. Les lieux et horaires d'utilisation sont indiqués dans la convention jointe à la décision. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 04.22.095 : Accord-cadre 21SF01 – Fourniture de divers articles de bureau, de papier, de consommables informatiques et d’enveloppes.
Résiliation du lot n°1 – Fourniture de papier
(Prise le 19 avril 2022 – Enregistrée le 19 avril 2022)

Il a été décidé de résilier le lot n°1 – Fourniture de papier avec la société RAMSET, sise 55 rue Gay Lussac, 33127 SAINT JEAN D’ILLAC.

DECISION 04.22.098 : Convention de prêt d’œuvres pour l’exposition de Claire BILLET
(Prise le 22 avril 2022 – Enregistrée le 27 avril 2022)

Il a été décidé de signer une convention de prêt d’œuvres avec Madame Claire BILLET, domiciliée 52, Chemin des bois Briffaults – 95160 – MONTMORENCY, pour l’exposition de ses créations au sein de l’Espace Culturel La Briqueterie. La convention est conclue pour la durée de l’exposition : du 23 mai 2022 au 4 juin 2022. Cette mise à disposition d’œuvres est consentie à titre gratuit par l’artiste pour cette exposition.

DECISION 04.22.099 : Accord-cadre 22VO01 – Travaux d’entretien, de réparation, de modernisation de l’éclairage public, des installations sportives et la pose, dépose et la maintenance des illuminations festives
(Prise le 25 avril 2022 – Enregistrée le 26 avril 2022)

Il a été décidé de signer le marché de travaux d’entretien, de réparation, de modernisation de l’éclairage public, des installations sportives et la pose, dépose et la maintenance des illuminations festives avec la société CEGELEC Paris (dénomination commerciale CITEOS), 21 rue Gaston Moumousseau – 95190 – GOUSSAINVILLE. L’accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 1 300 000,00 € HT et pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut ensuite être reconduit tacitement jusqu’à son terme par périodes de reconduction d’un an, 3 fois au maximum

DECISION 04.22.100 : Demande de subvention dans le cadre d’un appel à projets Soutien aux Musées
(Prise le 26 avril 2022 – Enregistrée le 27 avril 2022)

Il a été décidé de solliciter au titre de l’aide aux projets « Soutien aux Musée », une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Val d’Oise.

DECISION 05.22.102 : Avenant n°1 au marché 18BT07 concernant la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la réhabilitation et l’extension de l’école élémentaire Jules Ferry et de l’école maternelle des Sablons
(Prise le 4 mai 2022 – Enregistrée le 19 mai 2022)

Il a été décidé de signer l’avenant n°1 au marché 18BT07 avec la société QUALICONSULT SECURITE, domiciliée 16 rue de la république – 95570 – BOUFFEMONT, de porter le montant forfaitaire total du marché de 24 705,00 € HT à 27 630,00 € HT, soit une plus-value de 2 925,00 € HT et de prolonger la durée du marché jusqu’à la garantie de parfait achèvement.

DECISION 05.22.103 : Avenant n°1 au marché 18BT04 concernant la mission de contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation et l’extension de l’école élémentaire Jules Ferry et de l’école maternelle des Sablons
(Prise le 4 mai 2022 – Enregistrée le 19 mai 2022)

Il a été décidé de signer l’avenant n°1 au marché 18BT04 avec la société QUALICONSULT SECURITE, domiciliée 16 rue de la république – 95570 – BOUFFEMONT, de porter le montant forfaitaire total du marché de 35 490,00 € HT à 39 455,00 € HT, soit une plus-value de 3 965,00 € HT et de prolonger la durée du marché jusqu’à la garantie de parfait achèvement.

DECISION 05.22.108 : Demande de subvention au titre de la DGC, dans le cadre du dispositif « concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique : adaptation et extension des horaires d'ouvertures » pour l'ouverture le dimanche de la bibliothèque Aimé Césaire.
(Prise le 9 mai 2022 – Enregistrée le 12 mai 2022)

Il a été décidé de solliciter auprès de l'Etat le versement de la suite de la subvention au titre de l'opération d'extension des horaires d'ouvertures de la Bibliothèque Aimé Césaire de deux heures le dimanche. Le montant total de l'opération étant estimé à 8.805,70 € pour l'année 2022.

DECISION 05.22.109 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de l'aide aux classes orchestre des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour l'année scolaire 2022-2023.
(Prise le 9 mai 2022 – Enregistrée le 19 mai 2022)

Il a été décidé de solliciter au titre de l'aide au projet des classes d'orchestre à l'école, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

DECISION 05.22.110 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre de l'appel à projets à destination des établissements d'enseignement artistique spécialisé année scolaire 2022-2023 pour le projet « atelier – Résidence chef d'orchestre »
(Prise le 9 mai 2022 – Enregistrée le 19 mai 2022)

il a été décidé de solliciter au titre de l'appel à projets à destination des établissements d'enseignements artistique spécialisé 2022-2023, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, pour le projet « atelier – résidence chef d'orchestre ».

DECISION 05.22.111 : Accord-cadre 22VO02 – Maintenance préventive et travaux d'entretien correctif et curatif des dispositifs des fontaines, bassins, et cascades sur la commune de Montmorency
(Prise le 9 mai 2022 – Enregistrée le 20 mai 2022)

Il a été décidé de signer le marché de maintenance préventive et travaux d'entretien correctif et curatif des dispositifs des fontaines, bassins, et cascades sur la commune de Montmorency avec la société CCA PERROT, domiciliée 140 rue de la République – 93370 – MONTIGNY-LES-CORMEILLES. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 200 000,00 € HT pour la partie unitaire et de 14 230,00 € HT pour la partie forfaitaire. Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut ensuite être reconduit tacitement jusqu'à son terme par périodes de reconduction d'un an, 3 fois au maximum.

DECISION 05.22.112 : Convention de mise à disposition de la salle Lucie Aubrac au profit de l'association Rousseau à Montmorency
(Prise le 10 mai 2022 – Enregistrée le 20 mai 2022)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Association Rousseau à Montmorency, domiciliée 7, rue de Valmy – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de la salle Lucie Aubrac le samedi 25 juin 2022 de 9h30 à 12h30. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 05.22.113 : Accord-cadre 225ST05 – Fourniture d'un véhicule utilitaire benne 3 places équipé d'une saleuse et d'une lame de déneigement
(Prise le 12 mai 2022 – Enregistrée le 27 mai 2022)

Il a été décidé de signer le marché ayant pour objet - fourniture d'un véhicule utilitaire benne 3 places équipé d'une saleuse et d'une lame de déneigement avec la société MANTES VEHICULES INDUSTRIELS, domiciliée Chemin des Marceaux – 78710 – ROSNY SUR SEINE, pour un montant global et forfaitaire de 63 500.00 € HT. Le marché est conclu pour une durée allant de sa notification à la livraison du véhicule.

DECISION 05.22.120 : Convention d'occupation précaire et révocable d'un bien sis 103 avenue Charles de Gaulle – Association « *Porte Voie Associations* »
(Prise le 18 mai 2022 – Enregistrée le 23 mai 2022)

Il a été décidé de signer une convention d'occupation précaire et révocable avec l'Association « *Porte Voie Associations* », pour la mise à disposition d'un logement de 100 m² situé 103 Avenue Charles de Gaulle à Montmorency. La convention est consentie à titre gratuit et sans dépôt de garantie. Les autres conditions financières (charges, impôts et taxes) sont définies dans la convention en ses articles 4 et 5. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable uniquement par reconduction expresse, sur demande préalable de l'occupant, dans une limite maximale de 2 ans d'occupation.

DECISION 05.22.121 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dommages au véhicule immatriculé DE-947-WZ survenus le 28 janvier 2020
(Prise le 18 mai 2022 – Enregistrée le 20 mai 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 346,78 € proposée par la SMACL, pour la réparation des dommages au véhicule précité.

DECISION 05.22.122 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradation du plafond de la salle informatique de l'école élémentaire Pasteur 1, survenue le 12 octobre 2020 à la suite d'un dégât des eaux
(Prise le 18 mai 2022 – Enregistrée le 20 mai 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité proposée par la SMACL, d'un montant de 342 €, pour la réparation de la surface de plafond endommagée.

DECISION 05.22.123 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradation du pilier de clôture de Musée Jean-Jacques Rousseau survenue le 22 juin 2021
(Prise le 18 mai 2022 – Enregistrée le 20 mai 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 4 937,88 € proposée par la SMACL pour la réparation dudit pilier de clôture

DECISION 05.22.124 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dommages sur la clôture grillagée du parc du Château de Dino, survenus le 20 octobre 2021
(Prise le 18 mai 2022 – Enregistrée le 20 mai 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 255,53 € proposée par la SMACL pour le remplacement de la portion de clôture endommagée.

DECISION 05.22.125 : Acceptation d'indemnités d'assurance : dégradation du revêtement de trottoir devant le 8 rue de la République, suivant réclamation reçue le 27 septembre 2021
(Prise le 18 mai 2022 – Enregistrée le 20 mai 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 3 913,17 € proposée par la SMACL pour la réfection de la portion de trottoir endommagée.

DECISION 05.22.126 : Convention de mise à disposition d'une salle au profit de l'association IMAGINONS PASTEUR, pour l'organisation d'une réunion d'assemblée le mercredi 29 juin 2022 de 19h à 21h
(Prise le 19 mai 2022 – Enregistrée le 3 juin 2022)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association IMAGINONS PASTEUR, domiciliée 31 rue du Jeu de l'Arc – 95160 – Montmorency, pour la mise à disposition de la salle dite « ancien réfectoire » de l'école élémentaire Pasteur, le mercredi 29 juin 2022 de 19h à 21h. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 05.22.128 : Résiliation Accord-cadre 21ST01 – Fourniture de vêtements et d'équipement
De protection pour les agents municipaux
Lot n°1 : Fourniture de vêtements de travail pour les services techniques
Lot n°2 : Fourniture d'équipements de protection individuelle et collective
(Prise le 25 mai 2022 – Enregistrée le 27 mai 2022)

Il a été décidé de résilier pour faute du titulaire les lots n° 1 et n° 2- Fourniture de vêtements de travail pour les services techniques et fourniture d'équipements de protection individuelle et collective avec la société OREXAD-BRAMMER, domiciliée 70 rue Ambroise Croizat – 93200 – Saint-Denis.

DECISION 05.22.131 : Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association ELISE PRINCESSE COURAGEUSE lors de "Faites des Loisirs" dans le parc de l'hôtel de Ville, 2 avenue Foch à Montmorency, le samedi 11 juin 2022 de 11h à 19h
(Prise le 30 mai 2022 – Enregistrée le 8 juin 2022)

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public, dans le Parc de l'Hôtel de Ville 2 avenue Foch – 95160 – MONTMORENCY durant l'évènement « Faites des Loisirs ». La convention est conclue pour la durée de cet évènement le samedi 11 juin 2022, de 11h à 19h. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 05.22.132 : Conventions de mise à disposition gracieuse de la salle de spectacle de La Briqueterie dans le cadre de la réalisation de photographies et d'une captation vidéographique des Galas de danse
(Prise le 31 mai 2022 – Enregistrée le 1^{er} juin 2022)

Il a été décidé de signer des conventions avec les professionnels cités ci-dessous pour la mise à disposition de la salle de spectacle de La Briqueterie :

- Philippe AFRIGAN, représentant de la SARL CAPS,
Sise 13, allée Martin - 95160 MONTMORENCY,

- Thierry BLICQ, gérant de la SARL TIMELINE,
Sise 23, rue Jean Jacques Rousseau - 75001 PARIS

Les conventions sont conclues pour les jours des Galas de Danse, les 25 et 26 juin 2022.

Les lieux et horaires d'utilisation sont indiqués dans les conventions jointes à la décision. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les professionnels susmentionnés devront toutefois fournir à la Ville les photographies et films réalisés en vue de leur réutilisation dans tous les supports municipaux, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

DECISION 06.22.134 : Convention d'occupation du domaine public au profit de la société Ô FRAY lors de « Faites des loisirs » dans le parc de l'hôtel de ville le samedi 11 juin 2022 de 11h à 19h
(Prise le 3 juin 2022 – Enregistrée le 10 juin 2022)

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public, dans le parc de l'Hôtel, durant l'évènement « Faites des loisirs ». la convention est conclue pour la durée de cet évènement le samedi 11 juin 2022 de 11h à 19h. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit

DECISION 06.22.135 : Acceptation des indemnités d'assurance : dégradation du portail du gymnase Nelson Mandela survenue le 15 avril 2022
(Prise le 8 juin 2022 – Enregistrée le 10 juin 2022)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité proposée par la SMACL pour le remplacement dudit portail, d'un montant de 2 640 €, versé selon les modalités citées dans la décision.

DECISION 06.22.137 : Conventions de prêt d'œuvres pour l'exposition de Jean-Baptiste ARLOT, Didier RENAULT et Dominique BRUNEAU
(Prise le 10 juin 2022 – Enregistrée le 13 juin 2022)

Il a été décidé de signer des conventions de prêt d'œuvres avec les artistes cités ci-dessous :

- Monsieur Jean-Baptiste ARLOT,
domicilié 54, avenue de Domont – 9 villa des écrivains - 95160 MONTMORENCY
- Monsieur Didier RENAULT,
domicilié 31, rue des petites communes – 95560 CHAUVRY
- Monsieur Dominique BRUNEAU,
domicilié 4 bis, rue de La Cavée – 95430 BUTRY SUR OISE

pour l'exposition de leurs créations au sein de l'Espace Culturel La Briqueterie. Les conventions sont conclues pour la durée de l'exposition du 20 juin 2022 au 2 juillet 2022. Ces mises à disposition d'œuvres sont consenties à titre gratuit par les artistes pour cette exposition.

DECISION 06.22.138 : Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association SOS CAT'PATTES lors de « Faîtes des loisirs » dans le parc de l'Hôtel de Ville le samedi 11 juin 2022 de 11h à 19h
(Prise le 10 juin 2022 – Enregistrée le 14 juin 2022)

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public, dans le parc de l'Hôtel de Ville, durant l'événement « Faîtes des loisirs ». La convention est conclue pour la durée de cet événement le samedi 11 juin 2022, de 11h à 19h. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 06.22.139 : Acceptation de deux dons manuels d'œuvres consentis par Monsieur Antoine Dupré-Lafon au Musée Jean-Jacques Rousseau
(Prise le 10 juin 2022 Enregistrée le 14 juin 2022)

Il a été décidé d'accepter le don de Monsieur Antoine Dupré-Lafon domicilié 3 place Victor Hugo – 75016 – PARIS, comprenant 42 œuvres diverses, toutes en lien avec Jean-Jacques ROUSSEAU. Ce don n'est assorti d'aucune charge ni condition.

DECISION 06.22.141 : Convention de mise à disposition du local du Relais petite enfance à l'Institut de Formation « Planète Enfance » pour l'organisation d'une formation.
(Prise le 13 juin 2022 – Enregistrée le 14 juin 2022)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Institut de Formation « Planète Enfance », domiciliée 139 avenue Jean Jaurès – 75019 – PARIS, pour la mise à disposition du local du Relais petite enfance et du bureau polyvalent de la Maison de l'Emile.
La convention est conclue pour une mise à disposition de la salle de 9h00 à 17h00 pour l'organisation d'une session de formation « Sauveteur secouriste au travail » les samedis 18 juin, 25 juin et 2 juillet 2022. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 06.22.142 : Convention d'occupation précaire du domaine public d'une surface de 29 m² environ, 45 rue du Marché, pour la réalisation d'un espace extérieur
(Prise le 14 juin 2022 – Enregistrée le 15 juin 2022)

Il a été décidé de signer une convention d'occupation précaire pour un espace extérieur de 29m² environ, sur la parcelle cadastrée AB n°664, sise 45 rue du Marché à Montmorency (95160), avec la SARL LPC Le Lac représentée par M. TONDELLI Damien. La convention est consentie moyennant une redevance annuelle fixée sur le montant des droits de voirie. Elle est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 14 juin 2022, et sera renouvelable une fois uniquement et seulement par reconduction expresse sur demande préalable de

l'Occupant, sans que la durée totale de l'occupation ne puisse excéder 12 années. Les autres clauses et conditions sont énoncées dans la convention jointe à la décision.

DECISION 06.22.144 : Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement à la mise en place du règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
(Prise le 16 juin 2022 – Enregistrée le 16 juin 2022)

Il a été décidé de signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour l'accompagnement à la mise en place du RGPD. Cette mission qui se déroule sur 3 années pour un montant total estimé de 45 280 €, calculé sur les coûts horaires de 80 € pour la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) et de 51 € pour la mise à disposition d'un archiviste dont les missions respectives sont estimées à 58 jours de 8 heures pour le DPD et à 20 jours de 8 heures pour l'archiviste.

La convention est conclue pour une mission initiale de mise en place du registre de traitement pour un montant évalué de 22 240 € dont 15 000 € seront imputés au titre du budget 2022 et également pour un cycle de surveillance et de suivi de la conformité se déroulant sur 2 années pour un montant estimé de 23 040 €. La dépense est imputée au budget 2022 et suivants.

TABLEAU DES CONTRATS INFÉRIEURS A 25 000€ HT

Services	Objet et caractéristiques principales du contrat	Montant du contrat (en € HT)	Nom du cocontractant	Date de signature du contrat	Date de début du contrat
MUSEE	Atelier de poterie dans le cadre du projet "La classe, l'œuvre !" présenté lors de la Nuit européenne des musées (14 mai 2022) : les élèves en grande section de l'école La Fontaine revisitent l'herbier de Jean-Jacques Rousseau.	330,00 €	José RICARD Atelier du trompe l'œil	07/04/2022	07/04/2022
CDV	Entretien des sentes et du talus de la Collégiale Saint-Martin	12 960,00 €	VERTE ENTREPRISE Sébastien FOURNET	07/04/2022	07/04/2022
CDV	Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la place C. Lebrun et l'enfouissement des réseaux	24 000,00 €	ANIXI Thomas BRAY STUR Muriel LEPROUX	05/04/2022	05/04/2022
EVENEMENTIEL	Fête du bœuf	6 299,40 €	EARL Le Bas Bouchage Nicolas BOUTTIER	06/05/2022	13/07/2022
EVENEMENTIEL	Fête du bœuf	296,00 €	Croix rouge	10/05/2022	14/07/2022
EVENEMENTIEL	Week-end surprises le dimanche 17 avril	1 000,00 €	Association Arts d'Oise Serge GASCON	14/04/2022	17/04/2022

EVENEMENTIEL	Week-end surprises le dimanche 15 mai	1 000,00 €	Association Arts d'Oise Serge GASCON	26/04/2022	15/05/2022
EVENEMENTIEL	Week-end surprise le dimanche 29 mai	1 500,00 €	Enzo Productions	27/05/2022	29/05/2022
BIBLIOTHEQUE	Ateliers mathématique animés par l'association 2 Amaj Val de France Dans le cadre du salon Bébé Bouquine	300,00 €	Michel Condamine Association 2 Amaj VDF	25/03/2022	04/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Rencontres à destination des centres de loisirs le mercredi 1er et animation d'ateliers + séance de dédicace Dans le cadre de Bébé Bouquine	571,26 €	Alex SANDERS	18/05/2022	01/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Lectures spectacle de Christophe Bonzom Samedi 4 juin 2022 Dans le cadre de Bébé Bouquine	1 531,40 €	Olivier ROMAIN Cie lesintranquilles	10/05/2022	04/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Rencontres dans les classes le vendredi 3 juin Dédicaces le samedi 4 juin Dans le cadre de Bébé Bouquine	704,34 €	Christine DESTOURS	30/03/2022	03/03/2020
BIBLIOTHEQUE	Ateliers maquillage samedi 4 juin Dans le cadre de Bébé Bouquine	540,00 €	Elody AMAKRANE	12/05/2022	04/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Séances de contes les 30 et 31 mai 2022 Dans le cadre de Bébé Bouquine	1600€ + défraiements	Franck Delavoix Association C'est-à-dire	01/04/2022	30/05/2022
BIBLIOTHEQUE	lectures pour les tout-petits Dans le cadre de Bébé Bouquine	600,00 €	Ambroise Clochon Cie C'est-à-dire	19/04/2022	30/05/2022
BIBLIOTHEQUE	Séances de contes le samedi 4 juin Dans le cadre de Bébé Bouquine	1757,96€ + défraiements	Sylvain DARTOY L'Afrique dans les oreilles	29/03/2022	04/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Rencontres dans les classes le jeudi 2 juin dédicaces sur le salon Dans le cadre de Bébé Bouquine	680,34 €	Sylvain Diez	30/03/2022	03/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Ateliers numériques le samedi 4 juin Dans le cadre de Bébé Bouquine	1 152,00 €	Valérie Gautier Ze Fab Truck	12/04/2022	04/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Conférence sur les francophones d'Amérique Dans le cadre de la semaine de la francophonie	380€ plus 80 € de défraiement	Eric GEROME	22/03/2022	16/04/2022

BIBLIOTHEQUE	Bornes interactives d'après le livre Ticajou et la musique Dans le cadre de Bébé Bouquine	226,78 €	Pascal Brun Pour PBO	20/05/2022	04/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Conférence Voyager autrement et de façon éco-responsable	300,00 €	Nikolas BRETON	30/03/2022	18/06/2022
BIBLIOTHEQUE	Contes polonais Dans le cadre du week-end polonais	712,00 €	Magda Lena GORSKA	16/03/2022	28/05/2022
BAT	Contrôle Technique pour la mise en accessibilité de l'école Elémentaire F.BUISSON	7 440,00 €	Amire EL BOUZIDI	02/02/2022	02/02/2023
BAT	Coordination Système de sécurité incendie pour la mise en accessibilité de l'école Elémentaire F.BUISSON	4 540,00 €	Florian MONCHO	11/03/2022	11/09/2023
BAT	Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la mise en accessibilité de l'école F.BUISSON	3 960,00 €	Amire EL BOUZIDI	24/03/2022	24/09/2023
BAT	Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la mise en accessibilité du GS LA FONTAINE	8 268,00 €	Alain PIOTTO	29/03/2022	29/09/2023
BAT	Contrôle Technique pour la mise en accessibilité du GS LA FONTAINE	7 800,00 €	Amire EL BOUZIDI	28/03/2022	28/09/2023
BAT	Coordination Système de sécurité incendie pour la mise en accessibilité du GS LA FONTAINE	6 340,00 €	Florian MONCHO	05/04/2022	05/10/2023
JEUNESSE ET SPORTS	Convention d'animation avec le syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Cergy-Pontoise pour différentes animations nautiques du 12 juillet au 24 août 2022 dans le cadre du programme d'activités estivales Jeunesse.	2 517,33 €	BDL Cergy-Pontoise	05/04/2022	12/07/2022
JEUNESSE ET SPORTS	Convention d'animation avec l'association le FIL DES JOURS, pour un atelier couture du 12 au 13 juillet 2022 dans le cadre du programme d'activités estivales Jeunesse	300,00 €	LE FIL DES JOURS	21/05/2022	12/07/2022
JEUNESSE ET SPORTS	Convention avec le Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, pour le passage de tests d'aisance aquatique, le 29 juin 2022.	195,00 €	Centre Nautique Intercommunal à Montmonrency	30/05/2022	30/05/2022

PETITE ENFANCE	Convention de prestation de 13 séances de contes à destination des enfants accueillis au sein de la crèche Les Elfes, de la halte-garderie Les Farfadets et du relais petite enfance entre les mois de juin et de décembre 2022	6 618,00 €	Art & Mundo	08/06/2022	16/06/2022
----------------	---	------------	-------------	------------	------------

TABLEAU DES CONCESSIONS FUNERAIRES

N° DE DECISION	DATE DE LA DECISION	ATTRIBUTION / RENOUELEMENT	DUREE	A COMPTER DU	NOM	MONTANT (€)
03.22.085	28/03/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°11428 dans le cimetière Les Blots, emplacement 630	30 ANS	04/05/2022	TIMSIT	456,00 €
04.22.087	01/04/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11429 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I129	15 ANS	01/04/2022	UVEDA	180,00 €
04.22.089	11/04/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11430 dans le cimetière COLUMBARIUM, emplacement Cyclamen 39	30 ans	11/04/2022	GAUTHIER	621,00 €
04.22.090	11/04/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11431 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I79	15 ans	11/04/2022	BURGAUD	180,00 €
04.22.096	19/04/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11432 dans le cimetière Les Blots, emplacement 940	30 ANS	19/04/2022	HALBORN	456,00 €
04.22.097	21/04/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11433 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I89	30 ANS	21/04/2022	AMISSE	456,00 €
05.22.101	02/05/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11434 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement S85	15 ANS	02/05/2022	JACKZENTIS	180,00 €
05.22.105	06/05/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°11435 dans le cimetière Les Blots, emplacement 665	15 ANS	18/07/2016	ALBA	174,20 €
05.22.106	06/05/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°11436 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement J26	15 ANS	12/10/2021	BREMBILLA	177,70 €
05.22.107	06/05/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°11437 dans le cimetière Les Blots, emplacement 1	15 ANS	08/02/2021	JEAN	177,70 €
05.22.119	16/05/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11438 dans le cimetière Les Blots, emplacement 326	30 ANS	16/05/2022	BALDAS	456,00 €
05.22.127	23/05/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°8648 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement Ebis6	30 ANS	12/02/2022	BEDOS	456,00 €
05.22.129	27/05/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°8592 dans le cimetière Les Blots, emplacement 622	30 ANS	16/09/2021	MÜHLSCHLEGEL	449,70 €
05.22.130	30/05/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°8539 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement K110	15 ANS	16/04/2021	GAILLARD	177,70 €
06.22.133	02/06/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°11439 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement n°N129	15 ANS	21/05/2020	TUSSEVO	177,70 €
06.22.136	09/06/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°11440 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement J6	30 ANS	12/09/2021	VAN HAAFTEN	449,70 €
06.22.140	13/06/2022	Attribution d'une concession funéraire n°11441 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement I90	50 ANS	13/06/2022	CHARBONNEAU	1 212,00 €
06.22.143	15/06/2022	Renouvellement d'une concession funéraire n°8648 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement Ebis6	30 ANS	12/02/2022	BEDOS-AURIVEL	456,00 €

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 18 NOVEMBRE, 16 DECEMBRE 2021 ET 31 MARS 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.



Maxime THORY
Maire de Montmorency